



Réparations à faire dans mon appartement

Par **nanie369**, le **03/03/2010** à **10:48**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement qui est en assez bon état, si ce n'est une fuite dans le séjour qui goutte à chaque fois qu'il pleut (j'habite sous les toits)

J'ai contacté mon agence la 1ere fois, qui devaient missionner un réparateur qui devait me contacter.

3 semaines plus tard, toujours rien: il a plu donc j'ai retéléphoné. On m'a assuré cette 2e fois qu'on ferait le nécessaire.

Et aujourd'hui (2semaine plus tard) il pleut à nouveau, et ça fuit toujours.

Quels recours ai-je? J'ai fait des photos, et comptais envoyer une lettre en recommandé expliquant ma situation, et leur demandant d'y remédier. Quels sont mes droits s'ils ne font toujours rien?

Merci par avance

Par **fif64**, le **04/03/2010** à **17:20**

Envoyer un recommandé est une très bonne option.

Si les choses ne bougent pas, vous allez voir le juge des référés près du tribunal d'Instance de votre domicile, en lui demandant l'autorisation de consigner vos loyers. C'est à dire que vous continuerez à payer vos loyers, non plus directement à l'agence ou à votre bailleur, mais sur un compte spécifique auquel personne n'aura accès tant qu'un huissier n'aura pas constaté que le désordre était réparé.

Généralement, quand le bailleur ne touche plus ses sous, ça va beaucoup plus vite.